



Protocole de soins Oedèmes mammaires

A) Mesures sanitaires de lutte contre l'affection.

- a. *Durée du tarissement : éviter les tarissements trop longs(>90 j).*
- b. *Evolution de l'état corporel : les vaches tariées ne doivent pas reprendre de l'état durant cette période.*
- c. *Eviter les vaches trop grasses au vêlage(> 3.5).*
- d. *Favoriser l'exercice physique.*
- e. *Traire avant vêlage si besoin (dans ce cas prévoir une banque de colostrum congelé pour le veau)*

A) Prévention alimentaire

- b. **Contrôle des apports en sodium et potassium en période sèche.**
Eviter les excès en Na et K.
- c. **Limiter le déficit énergétique en début de lactation.**
- d. **Acidose ruminale :** *pas d'excès de concentrés énergétiques (sucres).*
- e. **Contrôle des apports en magnésium, zinc(0.6 à 0.8 g/j), iode(6.5 mg/j) et vitamine E(1200 UI/j).**
- f. **Distribution de sels anioniques pendant le tarissement.**

B) Modalités de mise en œuvre et précautions à prendre en cas de traitement médicamenteux.

- a. **Eléments permettant à l'éleveur de reconnaître la maladie.**
*Accumulation d'eau, autour du vêlage, dans la mamelle.
Concerne surtout les jeunes animaux*
- b. **Type de traitement à mettre en œuvre et modalités pratiques.**
 - i. *Administration de diurétiques, par voie injectable, avant et après le vêlage.*
 - ii. *Administration, par voie injectable ou orale, de corticostéroïdes après le part(effet abortif) avec respect de délais d'attente.*
 - iii. *Administration injectable d'anti-inflammatoires non stéroïdiens avant le part (pas d'effet abortif)*

iv. *Soins locaux désinfectants et cicatrisants des blessures de la mamelle liées aux frottements sur les cuisses. Respect des délais d'attente.*

b. Recommandations permettant d'évaluer l'efficacité du traitement.

- i. *Diminution ou disparition des zones d'œdème mammaire.*
- ii. *Réduction des signes de douleur lors de la traite ou de déplacements.*

C) Critères devant déclencher l'appel du vétérinaire.

- a. **Nombre élevé d'œdèmes mammaires** : *si œdèmes > 5% sur l'ensemble du troupeau*
- b. **Persistance des œdèmes en dépit des traitements mis en place.**